Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261001-D_613_300926-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à Aurélie TOUL
René CHAPEL	procuration à Florent TERRAUX
Christophe GUEGANTON	procuration à Julie LEON

Nomenclature ACTES 6.1.3	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE REVISION ET MISE A JOUR

La commune de Plouguerneau dispose d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) permettant d'organiser la réponse communale face aux situations de crise et d'assurer la protection et l'accompagnement de la population.

La dernière version du PCS de la commune datant de 2019, il apparaît nécessaire de procéder à sa révision afin d'actualiser les informations et de tenir compte notamment du changement de municipalité ainsi que de la mise à jour des différentes annexes du document.

La révision et la mise à jour du PCS seront formalisées par un arrêté de Monsieur le Maire portant approbation de la révision du Plan communal de sauvegarde. La nouvelle version du Plan communal de sauvegarde sera ensuite présentée pour information lors d'un conseil municipal à suivre.

Pour information du Conseil Municipal : le conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 1er octobre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON